

Messire Mailloux, curé de St. Roch, *comité*,
Messrs. Massue Louis, *comité*,
M^r Mahon Messire, prêtre, *comité*,
M^r Guire Messire, prêtre, *comité*,
Méthot F. X.
Mercier F. X.
M^r Donald, prêtre,

Neilson John,
Neilson Samuel,

O^r Callighan Docteur,

Pelletier Pierre,
Parant Messire, ptre, s. s. q. *comité*
Panet Ph. l'Hon Juge, *comité*,
Panet Louis,
Parant Antoine, Sr. *comité*,
Perrault Joseph F. X.
Petitclair Joseph, *comité*,
Parant Messire, prêtre, Ed.
Painchaud Dr.
Parent Frs.
Pelletier Frs.

Paré Hubert,
Parent Etienne,
Power William,
Parant Docteur,
Pelletier Victor,
Parant A. A,

Quirouet R.

Ryan John,
Roy Joseph, *trésorier*, *comité*,
Roy W. H.
Réaume F. X.
Roy Guillaume,

Scott Maurice,

Turgeon Messire, prêtre, *comité*,
Têtu Vital,

Vanfelson George.
Vaillancourt F. X.

Welling George,

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION, DISTRICT DE QUÉBEC.

PATRON :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF.

Extrait des règles de cette Société.

- 11^e. Règle—Que l'Élection Générale des Officiers de cette Société et des Membres du Comité se fera annuellement. Bien entendu que les Officiers de la Société et les Membres du Comité de l'année précédente peuvent être réélus et continués.
- 12^e. Règle—Qu'il ne pourra sortir annuellement que sept Membres du Comité qui seront remplacés par sept autres, ou par autant qu'il sera nécessaire de nommer pour remplacer ceux de l'année précédente qui ne seront pas continués.
- 13^e. Règle—Que ceux des Officiers de l'année précédente, qui n'auront pas été continués dans leurs fonctions respectives, demeureront de plein droit Membres du Comité de l'année suivante.

Québec, Mai 1833.

John Neilson
Comptroller